



PROTCOLE SANITAIRE ETE 2021

2 règles d'or : PORTER UN MASQUE DANS L'ETABLISSEMENT et RESTER LE MOINS POSSIBLE DANS LES VESTIAIRES

1- Votre arrivée

Vous devez arriver **au plus tôt 5 minutes avant le début de votre séance sinon attendre à l'extérieur.**

Pour vous déchausser et vous chausser, une seule personne sera autorisée dans le sas d'entrée.

Lavage des mains obligatoire au gel hydroalcoolique qui sera à disposition à l'entrée, pour les enfants si vous ne souhaitez pas l'utiliser, ils doivent se laver les mains au lavabo à l'entrée des vestiaires.

Le masque est obligatoire.

Pour l'adulte accompagnant son enfant dans l'eau, le port de la visière (sans masque) est fortement recommandé.

Pour les séances école de natation, jardin aquatique : un seul adulte sera autorisé à accompagner les enfants dans les vestiaires muni d'un masque. Vous n'aurez pas la possibilité de les attendre dans la grande salle. Vous devrez quitter l'établissement et ne revenir les chercher **qu'à l'heure** de la fin de la séance ou du stage.

Les vestiaires sont individualisés (le vestiaire collectif n'est pas accessible pour se changer

Pour les bébés, vous disposerez de zones de change individualisé (dont deux dans le vestiaire collectif).

Pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez continuer à prévoir des sacs pour ranger vos affaires dans les vestiaires et/ou sur le bord du bassin et ne rien suspendre aux porte-manteaux.

Vous quitterez votre masque avant la douche en laissant ranger dans vos affaires, ils ne doivent pas être accrochés aux patères dans les vestiaires ou au bord du bassin.

Comme à l'habitude une douche avec du savon est obligatoire avant l'entrée dans la piscine.

La douche collective n'autorisera qu'une seule personne à la fois.

2-Sanitaire

Vous devez impérativement vous laver les mains AVANT et APRES l'utilisation des toilettes

3- Pendant la séance

Les jouets enfants et bébés sont réduits au strict minimum pendant la séance.

Le matériel est individualisé pendant les séances et désinfecté par nos soins

Dans l'eau le matériel venant de l'extérieur n'est pas autorisé sauf vos lunettes et bonnet.

4- Après la séance

Vous avez la possibilité de prendre une **douche très rapide** avant de retourner vous habillez dans votre vestiaire.

Les sèche-cheveux ne sont pas disponibles, ni autorisés. Vous ne pourrez pas en utiliser, prévoir un bonnet pour sortir si le temps est mitigé ou froid.

5- Pour votre sécurité

Nous réalisons des désinfections et aérations très régulièrement en plus du nettoyage et désinfection que nous pratiquons habituellement deux fois par jour. Merci de bien respecter vos horaires afin de nous permettre de les réaliser.

6- Vous inscrire

Les inscriptions s'effectueront en ligne

Pour les personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique, laissez-nous un message et nous vous inscrirons sur les séances de votre choix

7- Nous contacter

Merci de ne pas rentrer dans l'établissement en dehors de vos séances.

Vous pouvez nous joindre au 04 67 50 33 72 ou par mail piscinementalo@gmail.com

Merci de bien respecter les horaires et les consignes ci-dessus.

La participation à nos activités entraîne l'acceptation du règlement intérieur consultable sur notre site piscine-mentalo.fr ainsi que ces dispositions particulières liées à la situation sanitaire actuelle.

Nous sommes tous acteurs dans la lutte contre l'épidémie.

Merci à tous

Coronavirus COVID-19

Les bons réflexes à adopter

Respecter les **règles de distanciation** dans la mesure du possible

2 m
en statique ou en dynamique
Entre chaque pratiquant lors de l'activité sportive

1 m
Pour toute personne portant un masque en dehors de la pratique sportive

Respecter les **gestes barrières**

Se changer et se doucher **à domicile**
(accès aux vestiaires collectifs demeure encore limité)
Les vestiaires individuels étant autorisés

Obligation du **port du masque**
Obligation du port du masque dans tous les ERP dès l'âge de 11 ans, fortement recommandé dès l'âge de 6 ans, en dehors de l'activité sportive

Règle des regroupements à **10 personnes maximum** dans l'espace public hors ERP et **25 personnes maximum** pour la pratique encadrée